

Projet de Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan

**Réunion du Comité de Pilotage
11 juillet 2025 à 16 h 45**

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- actualités du projet
- calendrier et modalités de concertation sur la phase 2
- principes de traitement des demandes de modification de programme

Pièces jointes :

- Diaporama présenté
- liste des participants

M. Pierre-André DURAND, Préfet de Région, accueille les participants et les remercie de leur présence à cette nouvelle réunion du Comité de Pilotage.

Il souligne que la réunion du comité de pilotage s'inscrit dans un contexte marqué par la conférence nationale « Ambition France Transports » qui doit être suivie d'un important travail de déclinaison et de traduction opérationnelle, avec en particulier les travaux confiés au conseil d'orientation des infrastructures par le ministre des Transports.

Il indique être conscient de la forte attente collective des partenaires concernant l'engagement financier de l'État. Il rappelle le chemin parcouru sur la période récente dont il a la conviction personnelle que le projet en est sorti de la manière la plus favorable possible, avec l'expression d'un soutien collectif renouvelé des acteurs du projet. Ce soutien collectif s'est illustré par de nombreuses contributions de soutien lors de la conférence nationale, mais aussi de façon très concrète par un engagement financier de la SLNMP qui a permis la poursuite des études, dans le respect du calendrier du projet.

S'agissant de la participation financière de l'État, la question pourra de nouveau être étudiée lors d'une nouvelle réunion du conseil d'administration de l'AFIT, avant la fin de l'année.

Enfin, le **préfet Pierre-André DURAND** indique avoir bien à l'esprit les questions formulées par les collectivités, à l'issue des échanges lors de la réunion du 18 mars 2025 à Montpellier. S'agissant des interrogations sur la vulnérabilité de la ligne existante aux effets du changement climatique, il indique avoir écrit au PDG de SNCF Réseau, pour lui demander de poursuivre les études engagées sur ce sujet, et de mettre en place un comité de pilotage de ces études, associant notamment les collectivités partenaires de la LNMP.

L'ordre du jour du comité de pilotage portera, après un point d'actualité sur le projet, sur les modalités détaillées d'association du public à la conception du viaduc de Poussan, puisque le précédent COPIL avait conclu à la nécessité de revenir sur ce sujet pour préciser le dispositif proposé, et enfin sur le sujet du financement du projet.

Avant d'aborder l'ordre du jour du comité de pilotage, les représentants de l'atelier citoyen mobilisés pour la concertation sur le viaduc de Poussan (M. Pierre MICELI,

M. Sébastien STELLMACH, Mme Elitza MONIOT, M. Cédric LECLERC et M. Yvan GODARD) présentent les conclusions de cet atelier.

Les représentants de l'atelier citoyen indiquent que la plupart des participants à l'atelier étaient plutôt opposés au projet, mais ont néanmoins accepté de s'engager dans des réflexions. Le travail s'est déroulé sur 5 mois avec des recherches, des consultations d'expertises, des consultations de voisinage.

Le viaduc sera très visible dans le paysage, de façon très large (depuis l'entrée d'autoroute, depuis le Mont Saint-Clair, depuis Gigean, etc.).

Le souhait de l'atelier citoyen est de voir se réaliser un viaduc « totem du territoire », avec plusieurs points clefs. Les représentants présentent les principales conclusions et orientations dégagées par les travaux de l'atelier citoyen.

Concernant l'esthétique, l'atelier citoyen souhaite des courbes douces, un tablier ajouré (avec une recherche de transparence) de hauteur variable avec un minimum de piles. L'ouvrage devrait être de couleurs chaudes (couleur sable) reflétant l'ambiance locale.

Concernant l'appropriation territoriale, l'ouvrage ne devrait pas se limiter à la seule circulation des trains : une voie annexe, implantée en dessous du tablier, est souhaitée pour les circulations douces, avec une connexion aux itinéraires existants. Des belvédères ouverts sur le bassin de Thau sont souhaités.

Une attention particulière devra être apportée aux nuisances acoustiques, la commune de Poussan étant déjà traversée par l'autoroute. Il est souhaité que le viaduc soit équipé de rails soudés et que le bruit soit traité à la source plutôt qu'en façade des constructions voisines, avec une prise en compte des pics de bruit, au-delà des exigences juridiques strictes.

L'atelier citoyen préconise le recours à des matériaux bas carbone (béton bas carbone, construction sur place des éléments dans toute la mesure du possible). Les piles pourraient être équipées de murs d'escalade, et pourraient permettre un stockage d'eau. L'ouvrage pourrait enfin accueillir des nichoirs pour les chauves-souris.

Les citoyens mobilisés au sein de l'atelier expriment leur souhait de poursuivre leur implication dans le projet, et d'être associés à la suite du projet.

A l'issue de leurs interventions, les conclusions de l'atelier citoyen sont remises officiellement aux membres du comité de pilotage.

M. Loïc LINARES, président de l'agglomération de Sète, souligne la qualité de l'engagement des membres de l'atelier citoyen. Il souhaite que la démarche partenariale engagée se poursuive, afin de restaurer la confiance qui a été altérée par le contexte de gestion de la crise du COVID dans lequel la procédure de déclaration d'utilité publique s'est déroulée, afin une concertation qui n'a pas été au niveau qui aurait été nécessaire. Il souhaite que le viaduc s'inscrive dans un projet de territoire élargi et que les habitants le reconnaissent comme appartenant à ce territoire.

M. Jean-Luc GIBELIN, vice-président du conseil régional d'Occitanie, souligne que le projet est dans un moment particulier, marqué par l'achèvement de la conférence de financement des infrastructures, auquel les acteurs du territoire ont fortement contribué. Il indique que la mobilisation et l'expression des partenaires du projet devra se poursuivre, dans le cadre des travaux du conseil d'orientation des infrastructures, mais aussi vis-à-vis de l'AFIT, dans les mois à venir.

Il salue la qualité des travaux de l'atelier citoyen, ainsi que la volonté de travailler sur le projet, exprimée par le nouveau président de l'agglomération de Sète.

Le préfet **Pierre-André DURAND** remercie également les participants à l'atelier citoyen pour leur mobilisation, leur travail constructif et la qualité de leurs conclusions, qui seront prises en compte dans toute la mesure du possible pour la conception du viaduc. Il propose au président de l'agglomération de Sète d'assurer la présidence du comité dédié au viaduc de Poussan, émanation du COPIL qui sera chargé de suivre l'avancée des études de conception de l'ouvrage.

M. Loïc LINARES confirme avoir été désigné pour représenter l'agglomération de Sète au sein du comité de pilotage de la LNMP. Il indique inscrire son action constructive dans le cadre du courrier adressé au préfet de région par son prédécesseur : courrier qui indique prendre acte de la mise en œuvre du projet, tel qu'il a été déclaré d'utilité publique, en soulignant plusieurs points sur lesquels il souhaite donc que les réflexions et échanges avec la SNCF se poursuivent.

L'agglomération a mobilisé un bureau d'études, pour l'accompagner dans ces échanges à venir.

L'agglomération s'inscrit donc dans une démarche constructive, mais vigilante, dans un contexte politique marquée par une fracturation des élus de l'agglomération sur le projet, ce qui rend indispensable l'écoute et le traitement des questions qui demeurent.

M. Loïc LINARES confirme enfin accepter d'assurer la présidence du comité dédié du viaduc de Poussan.

Le préfet Pierre-André DURAND prend acte de cette décision et invite M. Thomas ALLARY, à intervenir pour présenter la nouvelle organisation de SNCF Réseau, concernant les grands projets.

M. Thomas ALLARY, directeur général adjoint de SNCF Réseau, s'excuse de ne pas avoir eu la possibilité de participer en présentiel à la réunion, suite à sa prise de fonctions début juillet. Il indique être désormais chargé, aux côtés du président-directeur général de SNCF Réseau, du pilotage nationale de la dizaine de grands projets ferroviaires en cours, dont la LNSO et la LNMP.

Il indique souhaiter inscrire son action avec deux objectifs cardinaux : la transparence, et la proximité avec les territoires. Sur ce second point, les équipes projets sont maintenues sur les territoires, avec une coordination étroite avec les directions territoriales de SNCF Réseau.

Les jalons majeurs du projet, avec en 2026, l'engagement de la concertation sur la phase 2 du projet et l'autorisation environnementale pour les opérations préalables concernant la phase 1, afin de permettre un démarrage des travaux de cette phase 1 en 2029, et enfin l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 2 sont bien évidemment des repères forts pour son action.

Le préfet Pierre-André DURAND remercie M. Thomas ALLARY pour sa présentation et invite M. Stéphane LUBRANO à intervenir sur le premier point de l'ordre du jour, concernant l'actualité du projet.

M. Stéphane LUBRANO, directeur de projet de SNCF Réseau, expose l'actualité du projet, dont les points saillants sont les suivants :

- la mise en place d'un comité scientifique, pour la définition des mesures compensatoires sous l'égide du CNRS, avec un engagement de la démarche en septembre 2025 ;
- l'obtention d'un avis favorable, le 1^{er} juillet 2025, du conseil départemental de la nature, des sites et des paysages de l'Hérault, concernant les interventions prévues dans le site classé de la Gardiole. L'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale est prévue en fin d'année 2025 ;
- le lancement, en avril 2025, du premier appel à projets au titre des compensations collectives agricoles avec une enveloppe de 3 M€. Les appels à projets se poursuivront chaque année jusqu'en 2029 ;
- enfin un travail en cours, en lien avec la préfecture et la DDFIP de l'Hérault concernant la prise en compte de la jurisprudence de la Cour de Cassation, concernant les acquisitions foncières dans les secteurs concernés par la cabanisation.

Au plan financier, **M. Stéphane LUBRANO** souligne la nécessité de disposer de nouveaux financements pour assurer la poursuite du projet dans le respect de son calendrier :

- un financement de l'AFIT, impérativement au 1^{er} trimestre 2026, afin de permettre la poursuite des études de la première phase, de façon à permettre le lancement de la consultation en septembre 2026 ;
- un financement, au premier trimestre 2027, afin de permettre la poursuite des études des voies de raccordement à la ligne classique, afin de permettre un engagement des travaux avant fin 2029 ;
- un financement à apporter par les collectivités, impérativement au second semestre 2026, pour permettre la poursuite de la démarche de concertation sur la phase 2 ;
- un financement conjoint de l'État et de la SLNMP, à apporter en juin 2026 pour la poursuite des acquisitions foncières de la phase 1 ;
- enfin, un financement des collectivités, apporter au premier trimestre 2026 pour la poursuite des acquisitions foncières sur la phase 2.

M. Stéphane LUBRANO rappelle enfin les montants de subventions européennes obtenues à ce jour, et les perspectives de nouvel appel à projets de la Commission européenne. Le planning du projet, avec un démarrage des travaux en 2029 est bien en phase avec le calendrier de mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel de la Commission européenne.

M. Sébastien FREY, président de l'agglomération Hérault Méditerranée, rappelle le souhait de sa collectivité que la SNCF procède à l'acquisition des terrains de la base travaux de Bessan-Saint Thibéry, de manière à ménager ultérieurement une rétrocession à la collectivité.

M. Stéphane LUBRANO indique que ce point est bien pris en compte par la SNCF.

Le préfet Pierre-André DURAND, constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, invite la SNCF à aborder le point suivant de l'ordre du jour, concernant la concertation sur la phase 2 du projet.

M. Stéphane LUBRANO rappelle la calendrier initialement prévu pour cette concertation : une première phase portant sur les fonctionnalités à assurer, de septembre à octobre 2025, et une seconde phase, portant sur les tracés, de mi-octobre à mi décembre 2026.

Il indique que les trois garants, désignés par la commission nationale du débat public pour suivre la concertation préalable, ont formulé plusieurs demandes, concernant la concertation à mettre en œuvre :

- la nécessité de requestionner l'opportunité du projet, avant même la question de la fonctionnalité ;
- corrélativement, une demande de prolonger la durée de la première étape de la concertation (trois mois au lieu de deux) ;
- un complément de dossier à apporter, en étudiant et présentant une variante sans gares nouvelles (desserte par les gares existantes) ;
- enfin, une échéance de validation du dossier de concertation au plus tôt le 1^{er} octobre 2025.

Le calendrier initialement prévu n'est pas compatible avec ces demandes, et doit donc être modifié. Il faut par ailleurs apporter le plus grand soin au déroulement de la concertation, qui est essentielle pour garantir la solidité juridique des raisons impératives d'intérêt public majeur, et pour s'assurer de l'absence de solution alternative.

Au plan institutionnel, le calendrier de la concertation doit par ailleurs prendre en compte les séquences électorales, les sujets étant potentiellement clivants.

La SNCF propose donc de reporter la première étape de concertation après les prochaines élections municipales et l'installation des nouveaux exécutifs, et de programmer la seconde étape de concertation sur une période plus longue, de 2027 à mi 2028.

la modification du calendrier de concertation ainsi proposée sera sans incidence sur l'échéance de la tenue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, maintenue en septembre 2030.

Mme Hermeline MALHERBE, présidente du conseil départemental des Pyrénées Orientales, s'interroge sur la prise en compte de la séquence électorale de 2028.

M. Stéphane LUBRANO indique que la deuxième étape de concertation sera une concertation continue (contrairement à la première étape qui sera une concertation préalable). Il sera donc possible de faire une pause dans la tenue de cette concertation continue, pendant la période de préparation et de déroulement des élections départementales et régionales de 2028.

Aucune autre question n'étant soulevée, **le préfet Pierre-André DURAND** prend acte de la validation par le comité de pilotage du nouveau calendrier de la concertation sur la phase 2, et invite M. Stéphane LUBRANO à présenter le dernier point de l'ordre du jour.

M. Stéphane LUBRANO présente les modalités de gestion des demandes de modification de programmes, qui sont susceptibles de résulter soit du maître d'ouvrage lui-même, en raison d'éléments nouveaux (résultats de sondages, évolutions législatives ou réglementaires), soit de tiers (financeurs, institutions, collectivités), soit du titulaire du futur marché de conception-réalisation, dans le cadre du dialogue compétitif.

L'objectif est de se doter d'une règle d'examen et de validation des demandes qui seront présentées, au regard des performances attendues du projet, de la maîtrise de son coût, et des délais de réalisation. Les risques de dérive du coût du projet, modérés à ce stade, deviendront élevés après la passation du marché de conception-réalisation.

Le processus proposé prévoit une étape d'instruction, par la SNCF, en liaison avec la SLNMP et l'État, et une étape de validation par le comité technique et le comité de pilotage, qui statuera in fine.

M. Loïc LINARES demande si la hauteur du viaduc de Poussan est remise en question par les conclusions de l'atelier citoyen.

M. Stéphane LUBRANO répond que ces conclusions n'ont pas d'incidence sur la hauteur du viaduc.

Le préfet Pierre-André DURAND conclut en indiquant que le comité de pilotage approuve les modalités de gestion des demandes de modification de programmes présentées par SNCF Réseau.

Au titre des questions diverses, **M. Pascal PINET, directeur général de la SLNMP**, indique qu'une étude va être lancée par la SLNMP sur la thématique de la desserte et de l'attractivité du territoire, sur un périmètre couvrant l'axe Montpellier – Béziers, incluant bien évidemment les agglomérations de Sète et d'Agde. L'élaboration du cahier des charges de cette étude est en cours, et les collectivités y seront bien évidemment associées.

Le préfet Pierre-André DURAND conclut la réunion du comité de pilotage en remerciant les participants. Il rappelle que la prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra en décembre 2025.

La présidente de la région Occitanie,
présidente de la SLNMP



Carole DELGA

Le préfet de la région Occitanie



Pierre-André DURAND

